



Direction de l'Action sociale de l'Enfance et de la Santé
Sous-Direction des Actions Familiales et Educatives
Direction des Finances et des Achats.

2016 DASES 92G Compte administratif 2015 et compte de gestion 2015 du budget annexe des établissements départementaux de l'aide sociale à l'enfance.

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Le Département de Paris assure la gestion directe de 14 établissements publics de l'aide sociale à l'enfance chargés de l'hébergement et de l'accompagnement éducatif de jeunes âgés de quelques jours à 21 ans et de jeunes mères en difficulté.

Cette offre d'accueil fait l'objet d'un financement par un budget annexe du Département. Elle est complétée par l'offre d'accueil en établissements associatifs ou en familles d'accueil.

En 2015, le dispositif était composé de 14 établissements répartis sur 16 sites et comprenant les services suivants :

- un centre d'accueil d'urgence assurant l'accueil de jeunes de 0 à 18 ans (Maison d'accueil de l'enfance E. ROOSEVELT),
- 3 centres maternels chargés de l'hébergement et de l'accompagnement de jeunes mères isolées avec un ou plusieurs enfants de moins de 3 ans ;
- 3 pouponnières accueillant des enfants de moins de 3 ans ;
- 6 foyers pour enfants et pour adolescents ;
- 5 centres éducatifs et de formation professionnelle et un centre d'orientation scolaire et professionnelle pour adolescents.

Ces établissements sont situés à Paris, en Ile de France (Essonne, Hauts de Seine, Seine et Marne et Yvelines) et en province (Calvados et Indre et Loire).

Le dispositif comptait, en 2015, 990 places pour 1 111,10 agents (statut titre IV de la fonction publique). Le budget annuel de fonctionnement voté en 2015 pour ces 14 établissements est de 66 041 822 € après le vote du budget supplémentaire.

Ces établissements sont financés sur le mode du prix de journée. Leur budget se présente sous la forme d'un budget d'établissement social au sens de l'article L312-1 du code de l'action sociale et des familles (nomenclature comptable M22). Les prix de journée des établissements dépendent du nombre prévisionnel de journées pouvant être facturées aux départements « placeurs ». L'activité des établissements est exprimée par un taux mettant en relation la capacité et le nombre de jours de

fonctionnement. Pour chaque établissement, un objectif d'activité est fixé chaque année ; l'accueil des jeunes parisiens est prioritaire.

La synthèse des budgets des 14 établissements de l'aide sociale à l'enfance constitue le budget annexe du Département. Il vous est présenté sous le cadre défini par le décret n° 2003-1010 du 22 octobre 2003 relatif à la tarification des établissements sociaux et médico-sociaux.

Par délibération 2014 DASES 1431 G - des 15 - 16 et 17 décembre 2014, le Conseil de Paris, siégeant en formation de conseil départemental, a arrêté en dépenses et en recettes les montants prévisionnels des sections d'investissement et de fonctionnement du budget primitif 2015 du budget annexe des établissements départementaux de l'aide sociale à l'enfance, tenu en M22.

Le budget a été ajusté par le budget supplémentaire 2015 DASES 380 G des 28, 29, 30 septembre et 1er octobre 2015. Le présent projet de délibération a pour objet d'approuver le compte administratif du budget annexe des établissements départementaux de l'aide sociale à l'enfance et le compte de gestion pour 2015.

A. STRUCTURE DU BUDGET ANNEXE DE L'AIDE SOCIALE À L'ENFANCE

Après approbation du budget supplémentaire, les autorisations de dépenses et les prévisions de recettes de l'exercice 2015 ont été arrêtées aux montants suivants :

Fonctionnement (BS 2015)	Charges	Produits
Groupe 1 : dépenses d'exploitation	8 225 944,00 €	
Groupe 2 : dépenses de personnel	47 684 386,00 €	
Groupe 3 : dépenses de structure	10 131 492,00 €	
Groupe 1 : produits de la tarification et assimilés		61 805 929,27 €
Groupe 2 : autres produits relatifs à l'exploitation		618 073,00 €
Groupe 3 : produits financiers		3 500,00 €
Reprise de résultat antérieur		3 614 319,73 €
TOTAL	66 041 822,00 €	66 041 822,00 €
Investissement (BS 2015)	Emplois	Ressources
	25 179 823,33 €	14 050 967,37 €
Reprise de résultat antérieur		11 128 855,96 €
TOTAL	25 179 823,33 €	25 179 823,33 €

B. RÉSULTAT COMPTABLE DE L'EXERCICE 2015

FONCTIONNEMENT	Charges	Produits
Groupe 1 : dépenses d'exploitation	7 406 381,07 €	
Groupe 2 : dépenses de personnel	47 251 416,92€	
Groupe 3 : dépenses de structure	9 199 142,76 €	
Groupe 1 : produits de la tarification et assimilés		62 009 457,77 €
Groupe 2 : autres produits relatifs à l'exploitation		938 549,43 €
Groupe 3 : produits financiers		241 053,35 €
TOTAL	63 856 940,75€	63 189 060,55 €
Résultat de l'exercice (déficit)	- 667 880,20 €	
Reprise de résultat antérieur		
Excédent (année 2013)	0	1 234 319,73 €
Excédent (année 2014)		2 380 000,00 €
RESULTAT CUMULE EXCEDENTAIRE AU 31.12.2015		2 946 439,53 €

INVESTISSEMENT	Emplois	Ressources
10 dotations, fonds divers et réserves	31 215,62 €	10 889 803,06 €
13 subventions d'équipement reçues	0,00 €	0,00 €
15 provisions	0,00 €	0,00
20 immobilisations incorporelles	186 094,28 €	203 308,34 €
21 immobilisations corporelles	3 155 275,92 €	1 364 848,84 €
22 Droits de l'affectant	10 273 917,67€	
23 immobilisations corporelles en cours	266 293,76 €	3548,83
27 autres immobilisations	7 535,72 €	31 595,15 €
28 amortissements		3 618 567,81 €
TOTAL	13 920 332,97€	16 111 672,03 €
Reprise de résultat antérieur (excédent)		11 128 855,96 €
RESULTAT CUMULE EXCEDENTAIRE AU 31.12.2015		13 320 195,02 €

Les éléments marquants de l'activité 2015 des établissements départementaux retracés dans le compte administratif 2015 se détaillent en :

- Une baisse légère du nombre de journées réalisées (305 479 journées) comparé à l'activité constatée en 2014 (309 137) soit une diminution de 3 658 journées ;
- Une diminution globale des dépenses de fonctionnement de -3.54% (- 2 340 684.64 €) avec une légère hausse du groupe de 2 de 1,07% (+ 499 668.71 €) et une diminution du groupe 3 de 24,94% (-3 057 326,22 €) ;

- Une diminution significative des recettes de fonctionnement entre 2014 et 2015 (- 5 343 542,28€), due à la non reconduction de subventions transférables (777) d'une part, et à la diminution des recettes à hauteur de 3,374 M€ consécutive à une diminution d'activité de certains établissements ainsi qu'à la mise en place de la fermeture du CEFP de Pontourny.
- Une hausse importante des dépenses (+ 7 699 484,32 €) et des recettes d'investissement (+ 9 890 823,38 €) qui s'explique essentiellement par une opération de régularisation d'immobilisations antérieures à 1996 en dépenses (nature 229) et recette (nature 1021) inscrite au BS 2015.

1. Section de fonctionnement

a. Dépenses

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent en 2015 à 63 856 940.75€.

Elles diminuent globalement de 3,54% en 2015 par rapport au compte administratif 2014.

- Les dépenses d'exploitation (groupe 1) sont en légère hausse (+ 3.02%) en raison du relèvement des tarifs des fluides, produits manufacturés et prestations de service relatives aux nouveaux marchés de nettoyage.
- Les dépenses de personnel (groupe 2) font apparaître une augmentation de 1,07% limitée à l'effet GVT (glissement vieillesse-technicité). On peut également noter que les dépenses consacrées au personnel intérimaire extérieur restent limitées à des situations d'urgence.
- Les frais de structure (groupe 3) sont en diminution de 24,94% principalement sur le poste de charges d'amortissement qui suivent la progression des dépenses d'investissement (68) et les titres annulés sur exercices antérieurs (chapitre 67- charges exceptionnelles).

Fonctionnement	Charges réelles 2014	% de réalisation	Charges réelles 2015	% de réalisation	Évolution des dépenses 2014/2015
Groupe 1	7 189 408,20 €	83,59%	7 406 381,07 €	90,04%	+3,02%
Groupe 2	46 751 748,21 €	99,82%	47 251 416,92 €	99,09%	+1,07%
Groupe 3	12 256 468,98 €	92,40%	9 199 142,76 €	90,80%	-24,94%
TOTAL	66 197 625,39 €	96,36%	63 856 940,75 €	96,69%	-3,54%

Les dépenses du groupe 1 (dépenses d'exploitation courante) sont en augmentation de 3,02% par rapport au compte administratif 2014.

- Les dépenses de transport et déplacement sont en augmentation compte tenu des trajets d'accompagnement plus ou moins proches des structures de placement (cf. MAER)
- Les dépenses de chauffage (60613) et les fluides affichent un mouvement à la hausse dû principalement aux augmentations des tarifs de gaz et électricité en 2015.
- Les dépenses à caractère médico-social suivent les besoins ponctuels des enfants accueillis dans les structures et augmentent particulièrement en matière d'examens radiologiques (+107,5%).
- Les fournitures hôtelières de type vêture et linge de maison augmentent de 10,6%.

Cependant les prestations de blanchissage, et alimentation à l'extérieur sont en diminution. A la MAER, en particulier, la prestation de la Caisse des Écoles a nettement diminué le montant de cette charge même si les compléments de produits d'épicerie et produits frais demeurent incontournables.

Les dépenses de groupe 2 (dépenses de personnel) connaissent une augmentation de 1,07% par rapport au compte administratif 2014. Cette hausse est limitée à l'effet GVT. Elle intègre les dépenses d'intérim qui sont strictement limitées aux situations d'urgence.

Les dépenses de groupe 3 (dépenses de structure) connaissent une diminution globale de -24,94% qui porte principalement sur les points suivants :

- Les dotations aux amortissements et provisions varient en fonction des travaux effectués et traduisent plutôt une activité à la baisse ;
- Les charges de type locatif auraient par ailleurs plutôt tendance à stagner voire à diminuer (612/613/614) ;
- Les charges exceptionnelles sur opérations de gestion (compte 6718) présentaient en 2014 l'annulation d'une recette titrée en 2013 pour 2 457 977,10 €. De fait, même si la diminution de ce poste à hauteur de 100% est relative, elle impacte fortement l'évolution des dépenses et explique au final la diminution globale constatée sur le groupe 3.

Cependant, on note certaines augmentations :

- Les dépenses de formation sont en augmentation de 3,6% ;
- Les assurances sont en augmentation de 23% principalement sur les protections en multirisques ;
- Les frais de maintenance (6156) augmentent de 23,6% consécutivement à l'augmentation de la plupart des contrats d'entretien (chaufferie, électricité..) dont la teneur est examinée par la Commission de sécurité pour la vérification des installations ;
- Les frais d'allocation d'apprentissage de l'autonomie, qui présentent un taux d'augmentation contenu à 6,6% ;
- La cotisation obligatoire à l'Association Nationale pour la Formation permanente du personnel Hospitalier (compte 6184):

b. Recettes

	CA 2014	BS 2015	CA 2015	% de réalisation 2015
Groupe 1 : produits de la tarification et assimilés	65 383 716,23 €	61 805 929,27	62 009 457,77	100,33%
Groupe 2 : autres produits relatifs à l'exploitation	1 011 303,70 €	618 073,00	938 549,43	151,85%
Groupe 3 : produits financiers	2 137 582,90 €	3 500,00	241 053,35	6887,24%
TOTAL	68 532 602,83 €	62 427 502,27	63 189 060,55	101,22%

Groupe 1 Les frais de séjour

Une diminution de 5,2% des recettes de frais de séjours est constatée sur l'exercice 2015 qui résulte principalement de la baisse d'activité : en 2015, le total des journées facturées de l'ensemble des EDASE s'élève à 305 479 journées, soit une baisse de 1,18 % par rapport à 2014 (309 137 journées comptabilisées).

Hors accueil d'urgence, la diminution est de 1,78%.

Activité (hors MAEER)	2013	2014	2015
Nombre maximal de journées (activité théorique) :	319 050	312 856	314 360
Activité prévisionnelle :	289 024	285 966	293 182
Activité réelle :	284 841	283 313	278 267
Taux d'activité	89,28%	90,55 %	88,52%

Cette baisse d'activité est principalement constatée :

- Sur l'activité des CEFP en raison de la diminution progressive de l'activité du CEFP Pontourny du fait de la fermeture programmée au 30 juin 2016 (le taux d'occupation des CEFP hors Pontourny est de 92,90%) ;
- Sur l'activité des crèches en raison du faible taux d'occupation de la crèche du centre Michelet pendant les périodes de vacances scolaires ;
- Sur l'activité des pouponnières en raison du gel depuis 2012 d'une unité de la pouponnière du centre Michelet ;
- Sur l'activité des centres maternels en raison d'une baisse de l'activité du centre maternel de l'EDASEOP.

	2014		2015	
Type d'accueil	Taux d'occupation	Taux de parisiens	Taux d'occupation	Taux de parisiens
Pouponnières				
Centres maternels				
Foyers				
CEFP				
MAE ER				
Crèche				
Total				

Le taux global de parisiens pris en charge (Maison d'accueil de l'enfance E. ROOSEVELT compris) est en très légère diminution entre 2014 et 2015. Il s'élève en 2015 à 89,59% (contre 90,84% en 2014).

Le taux d'occupation s'est élevé à 87,98% (contre un taux d'occupation de 89,42% en 2014) soit 3 658 journées non réalisées ce qui correspond à moins de 10 places vacantes sur une année.

Groupe 2 (autres produits relatifs à l'exploitation)

Ces recettes concernent les remboursements des charges de personnel, les ventes de produits (tickets repas pour le personnel) ou subventions versées par différents organismes extérieurs. Elles sont en baisse de 7,2 % par rapport à l'exercice 2014.

Figurent à ce groupe :

- le versement de subvention par le ministère de l'agriculture au bénéfice du CEFP Le Nôtre au titre des formations horticoles dispensées ;
- les remboursements aléatoires des frais de formation par le Fonds Mutualisé des Etudes Promotionnelles (FMPE) et l'Association Nationale pour la Formation Permanente du Personnel Hospitalier (ANFH) ;
- les participations versées par les agents logés sans obligation d'astreinte ;
- les ventes de produits réalisés par les CEFP (restaurants d'application, ventes de plantes).

Groupe 3 (produits financiers)

Ces recettes diminuent globalement de façon importante et exceptionnelle pour les comptes :

- 777 (subventions transférables) : il s'agissait en 2014 d'une écriture en régularisation de 2 033 148,01€ qui n'est pas reconduite en 2015
- 778 (recettes exceptionnelles) : il s'agissait en 2014 de l'encaissement de recettes anciennes non identifiées pour 93 034,84€, dont le montant n'a pas lieu d'être en 2015.
- 7718 (autres produits exceptionnels) : il s'agit des écritures de régularisation en dépenses sur les imputations dédiées aux paiements des charges rattachées sur l'exercice 2015 et en recettes équilibrées sur cette imputation.

c. Résultat

A la clôture de l'exercice 2015, le résultat de la section de fonctionnement est le suivant :

Recettes titrées	63 189 060,55 €
Reprise de l'excédent antérieur	3 614 319,73 €
TOTAL RECETTES	66 803 380,28 €
Mandats émis	63 856 940,75 €
Reprise du déficit antérieur	0 €
TOTAL CHARGES	63 856 940,75 €
Résultat de l'exercice 2015	2 946 439,53 €

Les établissements ont comptabilisé une activité 2015 en légère baisse par rapport à celle de 2014.

La situation consolidée est cependant globalement excédentaire. Elle résulte de l'agrégation de résultats déficitaires pour trois établissements départementaux (COSP Annet sur Marne, l'EDASEOP et le CEFP de Pontourny) alors que les autres établissements présentent une situation excédentaire en 2015.

L'excédent constaté sera repris en intégration des produits sur les exercices 2016 et 2017, conformément à la nomenclature M22. Cette précision sera donnée au budget supplémentaire 2016.

d. Situation financière des établissements départementaux au 31 décembre 2015

Total des mandats émis	66 453 404,36 €
Mandats annulés en 2015	2 596 463,61 €
<i>Charges nettes</i>	63 856 940,75 €
Total des titres émis en 2015	74 637 215,42 €
Titres annulés en 2015	11 448 154,87 €
<i>Recettes nettes</i>	63 189 060,55 €
Le résultat net au 31.12.2015 s'élève à	- 667 880,20 €
Reprise de résultat correspondant à la reprise du solde de l'excédent de l'année 2013 (1 234 319,73 €)	+ 1 234 319,73 €
et de la reprise partielle du résultat excédentaire de l'année 2014 (2 380 000 €)	+ 2 380 000 €
Situation financière au 31.12.2015 après reprise du résultat excédentaire cumulé	2 946 439,53 €

Le résultat comptable de l'année 2015, à hauteur de 2 946 439,53 € comprend :

L'excédent 2013 :	1 234 319,73 €
L'excédent 2014 :	2 380 000,00 €
Le déficit 2015 :	- 667 880,20 €

Total des dépenses de fonctionnement 2015 :	63 856 940,75 €
Total des recettes de fonctionnement 2015 :	66 803 380,28 €
(avec excédent affecté)	

La situation financière du budget de fonctionnement au 31.12.2015 après prise en compte du résultat cumulé (excédents 2013 et 2014) s'élève donc à + 2 946 439,53 €.

Le résultat excédentaire de l'année 2015, à hauteur de 2 946 439,53 €, à reporter, sera inscrit au compte 110. Ce montant sera repris sur les exercices 2016 et 2017 au plus tard.

2. Section d'investissement

a. Dépenses

Les dépenses de la section d'investissement ont augmenté globalement de 123,8% entre 2014 et 2015. Une opération d'ordre de 10 273 917,67€ dont l'origine est antérieure à 1996 a été régularisée au BS 2015. La régularisation comptable intègre la dépense en 229 et la recette équivalente en nature 1021. Déduction faite de cette opération et à titre indicatif, la section d'investissement est en diminution de 41,38% pour un total des mandats émis de 3 646 415,30€, à rapprocher au compte administratif 2014.

CA 2009	CA 2010	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015
6 693 642 €	5 628 572 €	7 342 568 €	6 290 718 €	3 317 339 €	6 220 848 €	13 920 332 €

Les dépenses de travaux intègrent l'entretien, la rénovation et l'adaptation de bâtiments assez anciens et concernent plus particulièrement en 2015 le paiement des travaux de remise aux normes électriques, SSI et réaménagement de rénovation des établissements Ledru Rollin Nationale, Villepreux, Le Notre Melingue et Tandou.

Les principales opérations de travaux prévues et financées sur l'exercice 2015 ont été les suivantes :

Foyer Dubreuil : Mise aux normes SSI et réfection couverture pour partie du montant total constaté.	233 315,75€
CEFP Villepreux : Désamiantage, travaux électrique et réfection sanitaires pour partie du montant total constaté.	500 509,49€
CEFP Le Nôtre : Mise aux normes électrique, câblage informatique et téléphonique, renouvellement du mobilier d'hébergement pour partie du montant total constaté.	372 851,84€
Foyer Mélingue : Ravalement façade, réfection cuisine, remise en état des aménagements mobiliers pour partie du montant total constaté.	268 276,43€
Centre maternel Ledru Rollin/ Nationale : Création d'une cuisine provisoire et remplacement de colonne pour partie du montant total constaté.	572 285,83 €
Foyer Tandou : Travaux de réaménagement du foyer pour partie du montant total constaté	256 597,02€

Les dépenses liées aux travaux d'aménagements divers comprennent des opérations de moindre ampleur réalisées pour améliorer les conditions d'hébergement, mettre aux normes les locaux, entretenir le patrimoine, d'autres sont parfois prises en charge par les services ouvriers des établissements.

b. Recettes

Le montant des recettes d'investissement en 2015, comprenant la reprise de résultat 2014, est détaillé comme suit :

Fonds de compensation TVA	604 535,39 €
Provisions	0 €
Recettes d'amortissement	3 618 567,81 €
Reprise (report à nouveau) 2014 sur 2015 :	11 128 855,96 €
Opération d'équilibre immobilisation D/R	10 273 917,67€
Plus-values	11 350,00 €
Autres recettes	1 603 301,16 €
TOTAL	27 240 527,99 €

Les ressources d'investissement proviennent principalement de la reprise d'excédent d'investissement (report à nouveau modifié par l'article 1 de la délibération (2015 DASES 236G) qui correspond au cumul des résultats excédentaires de la section d'investissement des exercices antérieurs ainsi que du FCTVA. Il comprend également l'autofinancement généré par les recettes d'amortissements. Il faut cependant noter l'opération d'équilibre en dépenses et recettes qui affecte la dotation du chapitre 10 à hauteur de 10 273 917,67 €.

Les recettes comprennent :

- le produit des amortissements du patrimoine immobilisé sur le budget annexe des EDASE, pour 3 618 567,81 € soit une hausse des recettes de 3,1% comparé à l'exercice précédent ;
- la régularisation comptable corrélative à la dépense inscrite en dépense au compte 229 et inscrite au BS 2015, s'équilibre en recette sur la nature 1021 à hauteur de 10 273 917,67 €
- le produit du fonds de compensation de la TVA, soit 604 535,39 €. Cette recette suit les remboursements de la TVA au titre des dépenses éligibles de l'exercice 2014
- les mouvements d'ordre en comptes 20 21 et 23 et mises en réforme des mobiliers des sites fermés en 2013 (CAU St Vincent de Paul et son annexe) génèrent une recette exceptionnelle de 1 603 301,16 €.

c. Résultat

Les capacités d'autofinancement du budget annexe permettent de financer les programmes de travaux pendant les années à venir.

Les recettes 2015 sont supérieures aux dépenses et augmentent l'autofinancement de 2 191 339,06 €.

Ce montant viendra s'ajouter aux ressources prévues au BP 2017 au titre de la reprise de résultat.

Vous trouverez en annexe la présentation détaillée du compte administratif 2015 du budget annexe des établissements de l'aide sociale à l'enfance et le compte de gestion 2015.

Je vous propose d'arrêter le compte administratif 2015 et le compte de gestion 2015 aux montants exposés ci-dessus.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir délibérer.

La Présidente du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Départemental